



Point n° 4 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 60'000.- TTC pour divers travaux de réfection, d'entretien du port et des rives pouvant intervenir en 2025

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères générales
Messieurs les Conseillers généraux,

Depuis 2016 et parallèlement au budget des investissements, le Conseil communal soumet au Conseil général une demande de crédit budgétaire pour l'exécution de travaux de réfection sur la zone des rives et du port.

Nous rappelons que selon la loi sur les Finances Etat Commune (LFinEC) et son règlement d'application l'argent du port doit être investi au port. Il ne peut pas être utilisé par la Commune en dehors des rives et du port.

Nous vous présentons aujourd'hui le récapitulatif de la demande de crédit budgétaire pour 2025 dont les objets ont été soumis à la commission du port et des rives lors de la présentation du plan des investissements.

Remplacement des trois portes toilettes du port par des portes en inox	CHF 15'000.- TTC
Remplacement pour des raisons de sécurité des trappes d'accès aux pompes du sous voies du port	CHF 2'500.- TTC
Remise en ordre contrôle OIBT grue et feux d'entrée du port	CHF 7'500.- TTC
Plantation d'arbres sur les rives	CHF 10'000.- TTC
Remplacement des bancs (débuté en 2024)	CHF 25'000.- TTC
Total	CHF 60'000.- TTC

Les dépenses pour 2025 devraient correspondre à l'estimation, sous réserve de l'augmentation du prix des matériaux liés à l'inflation.

Les bancs, malgré un entretien régulier, sont en mauvais état et doivent être changés.

Ceux-ci seront remplacés petit à petit. Les premiers remplacements ont débuté en automne 2024

Rapport relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 60'000.- TTC pour divers travaux de réfection, entretien du port et des rives pouvant intervenir en 2025

Nous allons continuer de planter chaque année de nouveaux arbres sur le port et la plage d'Auvernier, ceci afin que tous les arbres n'arrivent pas en fin de vie en même temps.

En conclusion, le Conseil communal vous demande l'autorisation de poursuivre ses efforts dans l'entretien du port et des rives de Milvignes.

Pour précision, la présente demande de crédit budgétaire n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal, ni de coûts administratifs.

Ce montant a été prévu dans le budget des investissements et comme il s'agit d'un chapitre autofinancé par les taxes portuaires, ce crédit n'affecte pas l'enveloppe limitée par le frein à l'endettement.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, d'approuver le présent rapport et d'accepter la demande de crédit en votant l'arrêté y relatif.

Le Conseil communal

Colombier, le 11 novembre 2024



Le Conseil général de la Commune de Milvignes

Arrêté relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 60'000.- TTC pour divers travaux de réfection, entretien du port et des rives pouvant intervenir en 2025

Le Conseil général de la commune de Milvignes,
Dans sa séance du 12 décembre 2024,
Vu le rapport du Conseil communal du 11 novembre 2024
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014,

a r r ê t e

Crédit budgétaire

Article premier :

¹Un crédit budgétaire de CHF 60'000.- TTC est mis à disposition du Conseil communal pour lui permettre de financer divers travaux de réfection, entretien du port et des rives pouvant intervenir en 2025.

²Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mittelland.

Comptabilisation

Article 2 :

Le montant de la dépense sera porté au compte des investissements et amorti au taux moyen de 6.6%.

Exécution

Article 3 :

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Au nom du Conseil général

La présidente : Le secrétaire :

M. Kisanga Stacchetti M. Proserpi

Colombier, le 12 décembre 2024